

Réunion générale du CRAPO

Procès-verbal

Le mercredi 14 mars 2007



Membres de l'exécutif présents :

François Zarraga
François Brochu
Daniel Charron

AFPC : Pierre Lebel
Pierre Parker
Jérôme Messier

Le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Charbonneau, appuyée par François Zarraga que l'ordre du jour soit adopté. Adopté

2. Rapport du président

Le président, Daniel Charron, fait le rapport de ses activités récentes.

La coopérative laitière de l'Outaouais continue son travail. Le CRAPO a acheté une part de 250 \$ dans cette coop et des annonces quant à la relance de la laiterie devraient se faire sous peu. Jacques Marengère représente le CRAPO auprès de la coop.

L'appui du CRAPO pour le nom du nouveau boulevard des Allumettières a été souligné par le comité de toponymie de la ville qui a mentionné le CRAPO dans le communiqué de presse publié par la Ville de Gatineau lors de la décision.

En compagnie du VPER, Ed Cashman et de la vice-présidente Francine Stuart, le président du CRAPO s'est rendu au congrès extraordinaire de la FTQ à Montréal le 3 mars. Les membres de l'AFPC ont appuyé la proposition de la FTQ d'endosser le Parti Québécois lors de l'élection provinciale, en raison des gestes faits par le gouvernement Charest contre les syndicats.

Élections fédérales : plusieurs membres de l'exécutif du CRAPO ont assisté au cours d'action politique donné par l'AFPC à Ottawa les 23 et 24 février. Pas moins de 30 membres de l'AFPC ont assistés à ce cours bilingue. Comme suivi, le CRAPO va participer à la mise sur pied d'équipes de circonscription pour la prochaine élection fédérale.

Le président et d'autres membres du CRAPO vont participer à la campagne de lobbying menée par le Congrès du Travail du Canada et l'AFPC afin de faire adopter le projet de loi anti-scab. Nous essayons d'avoir rendez-vous avec le député de Hull-Aylmer, Marcel Proulx lorsqu'il sera de retour à son bureau la semaine prochaine. Daniel Charron demande qui peut donner un coup de main pour le lobbying la semaine suivante. Roger Chartrand indique qu'il est disponible.

Suzanne Charbonneau, appuyée par Jean-Marie Campeau, propose l'adoption du rapport du président. Adopté.

3. Rapport du trésorier

À la demande du président, le vice-président Jacques Marengère occupe la présidence durant cette présentation.

Le trésorier, François Zarraga fait la présentation du budget du CRAPO pour 2007 et présente un estimé pour les années 2008 et 2009.

Suzanne Charbonneau demande si le CRAPO obtiendra des sommes supplémentaires pour travailler sur l'élection québécoise. Il est mentionné que le CRAPO a présenté une demande de fonds supplémentaire de 5 000\$ au Conseil exécutif de l'AFPC et que nous attendons une réponse sous peu. Les sommes serviront à payer les salaires et les dépenses encourues pour les rencontres avec les candidats et à payer une annonce dans les journaux pour informer les membres de l'AFPC et les inciter à aller voter.

Il est mentionné que l'on attend toujours le retour de l'argent prêté à Édith Gendron pour défendre sa cause. Elle a indiqué qu'elle remboursera le CRAPO dès que son employeur la remboursera pour les salaires perdus, ce qui n'a pas encore été fait.

Daniel Charron reprend la présidence.

François Zarraga propose l'adoption du budget, appuyé par Jean-Marie Campeau. Adopté.

4. Action politique et l'élection provinciale.

Une discussion s'engage sur les questions que le CRAPO va poser aux candidats des principaux partis à l'élection provinciale. Il sera question de santé, de la question de la souveraineté, de pauvreté, des services publics, d'environnement, etc.

Il est convenu que les questions seront développées par l'exécutif. Les membres sont invités à donner leur disponibilité pour les rencontres avec les candidats au cours des prochaines semaines. De plus, les comités d'équité seront invités à examiner les questions et à proposer des modifications ou ajouts afin de toucher les enjeux qui les concernent.

5. Résolutions pour le Conseil de région

Le président propose deux résolutions qu'il veut envoyer à la prochaine réunion du Conseil de région, afin de modifier la composition du comité de direction du conseil. Les résolutions sont en annexe à ce procès-verbal.

Résolution 1

Proposée par Daniel Charron, appuyé par François Zarraga. Adoptée.

Résolution 2

Proposée par François Brochu, appuyé par François Zarraga. Adoptée.

Il est également convenu que Jacques Marengère et François Zarraga vont soumettre leur candidature au VPER afin de faire partie du comité des résolutions.

6. Varia

Le coordonnateur régional, Pierre Parker, donne des informations sur les activités en cours. Il parle du procès en cours sur le surplus du régime de pensions et invite les membres à consulter le site web de l'AFPC pour plus de détails. Il mentionne que les membres peuvent porter des macarons fabriqués pour souligner ce procès.

Le coordonnateur parle également des cours à venir, soit un cours sur la dotation dans la fonction publique et le Cours de perfectionnement des dirigeants de sections locales à la fin mai et le Programme de développement syndical de l'automne.

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Annexe

Résolution no 1- Composition du bureau de direction

ATTENDU QUE 15,000 des 45,000 membres de la région de la capitale nationale habitent au Québec;

ATTENDU QUE ce ratio signifie qu'en moyenne un tiers des membres de la région de la capitale nationale habitent au Québec;

ATTENDU QUE ce ratio est un principe reconnu au point de vue de l'attribution des budgets au sein de la région de la capitale nationale;

ATTENDU QUE la spécificité des enjeux québécois, tout comme la spécificité des enjeux ontariens, est un atout régional lorsqu'on établit des stratégies.

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 7.2.1 des Règlements soit amendé tel que suivant;

v) Dans la mesure du possible, trois (3) membres hors cadre, dont l'adresse de résidence est au Québec et élus par le CRCN, et sept (7) membres hors cadre, dont l'adresse de résidence est en Ontario et élus par le CRCN.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le paragraphe 7.2.6 - Mandat

Soit amendé afin de refléter ce changement.

Proposée par Daniel Charron, appuyé par François Zarraga. Adoptée.

Résolution no 2 - Modification de la structure du Conseil de la RCN

Attendu que, par l'intermédiaire des conseils régionaux, l'AFPC encourage et favorise l'action politique au sein de son effectif afin de le mobiliser;

Attendu que le processus démocratique doit être respecté lorsqu'une représentante ou un représentant de l'AFPC se fait le porte-parole des membres;

Attendu que le Conseil régional d'Ottawa (CRO) et le Conseil régional d'action politique de l'Outaouais (CRAPO) ont été conçus pour assurer la liaison entre les sections locales et succursales des Éléments, les sections locales à charte directe, les comités régionaux des femmes et les comités régionaux reconnus par les Statuts;

Il est résolu que le sous-alinéa 7.1.1 (a) Composition soit remanié de façon à supprimer la représentation des conseils régionaux;

Il est de plus résolu que soit créé le sous-alinéa 7.1.1 (c) Représentation de l'action politique, rédigé en ces termes :

7.1.1 (c) Représentation de l'action politique

- (i) La présidente ou le président du Conseil régional d'Ottawa (CRO);
- (ii) la présidente ou le président du Comité régional d'action politique de l'Outaouais (CRAPO);
- (iii) les déléguées et les délégués au CRO et au CRAPO qui ont assisté à au moins quatre réunions générales de leur conseil régional respectif durant l'année précédant la date de l'assemblée du CRCN. La qualité de déléguée ou de délégué doit être approuvée avant la date de cette assemblée. Le procès-verbal approuvé des réunions des conseils régionaux servira de preuve de la présence de la déléguée ou du délégué aux réunions.

La formule servant à déterminer le nombre de déléguées ou de délégués pouvant assister aux réunions du CRO et du CRAPO, énoncée à l'article 14 des Statuts de l'AFPC – Conseils régionaux, doit être appliquée strictement.

Proposée par François Brochu, appuyé par François Zarraga. Adoptée.